



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rebond des cas de méningites à méningocoques

Question écrite n° 5204

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la recrudescence des infections invasives à méningocoque. En 2023, 560 cas ont été recensés, soit une augmentation de 72 % par rapport à 2022. Si la vaccination contre le sérogroupe C, obligatoire depuis 2018, semble avoir réduit de manière significative la prévalence de ce sérogroupe (moins de 1 % des cas en 2023), d'autres sérogroupe connaissent une augmentation inquiétante. C'est notamment le cas du sérogroupe B qui représente 44 % des infections, tandis que les sérogroupe W et Y sont respectivement à l'origine de 29 % et 24 % des cas. Par ailleurs, la gravité de ces infections est alarmante. En 2023, 18 % des cas ont évolué vers un *purpura fulminans*, une forme foudroyante de la maladie et la létalité reste élevée : 19 % pour le sérogroupe W (31 décès), 7 % pour le sérogroupe B et 8 % pour le sérogroupe Y. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement pourrait mettre en œuvre pour remédier à cette crise.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et de l'accès aux soins est extrêmement vigilant à la prévention et à la surveillance des Infections invasives à méningocoque (IIM). La situation épidémiologique est donc suivie avec attention pour adapter les stratégies de vaccination contre les différents sérogroupe. C'est ainsi qu'au regard des données issues de la surveillance épidémiologique de Santé publique France, le ministère chargé de la santé a sollicité l'avis de la Haute autorité de santé (HAS) le 22 juin 2023 sur la pertinence d'actualiser les recommandations relatives à la stratégie de vaccination contre les IIM, en particulier celles relatives aux sérogroupe ACWY et au sérogroupe B. À la suite des recommandations de la HAS, la stratégie de vaccination contre les méningocoques a été renforcée pour les nourrissons, les adolescents âgés de 11 à 14 ans et les jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans. Face à un niveau particulièrement élevé des cas d'IIM au mois de janvier 2025, le ministère de la santé et de l'accès aux soins a saisi à nouveau la HAS afin qu'elle évalue la nécessité de réviser la stratégie de vaccination contre les méningocoques, notamment les recommandations concernant le rattrapage de la vaccination contre les méningocoques B et ACWY chez les enfants. Dès la réception des recommandations de la HAS, publiées le 13 mars 2025, le ministère chargé de la santé a lancé les travaux nécessaires à leur mise en œuvre. Ainsi, la stratégie de vaccination contre les méningocoques actuellement en vigueur est une stratégie renforcée qui vise à protéger les personnes les plus à risque et comporte plusieurs mesures : une obligation vaccinale contre les méningocoques B et ACWY pour les nourrissons, un rattrapage vaccinal contre les méningocoques B et ACWY pour les adolescents et jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans. Enfin, la vaccination contre les méningocoques ACWY des adolescents âgés de 11 à 14 ans est effective au collège dès cette rentrée 2025. Le ministère de la santé et de l'accès aux soins poursuivra sa campagne de communication pour sensibiliser les parents et les jeunes adultes sur la gravité des IIM et l'importance de se rapprocher de leur professionnel de santé pour mettre à jour la vaccination de leur enfant ou leur vaccination suivant les nouvelles recommandations. Cette campagne de communication vise également les professionnels pour leur permettre de s'approprier les nouvelles recommandations et les sensibiliser sur l'importance de saisir toutes les opportunités, notamment les rendez-vous "Mon bilan Prévention", pour aborder cette question avec leurs patients et procéder au rattrapage vaccinal si nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5204

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1752

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2025](#), page 8178